

Communiqué de presse

Cap sur les investissements scolaires des collectivités locales



8,4 Md€ en 2022 !

Il s'agit du montant des dépenses d'équipement sur les établissements scolaires publics réalisées par les collectivités locales. **Sur la dernière décennie, et probablement même sur près de 30 ans (à l'exception de 2009), jamais les collectivités n'avaient consacré un montant si important aux investissements scolaires.**

Le 21^e numéro de *Cap sur* de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales (OFGL) revient plus en détail sur ce résultat.

Il relève d'une **convergence des efforts des communes, départements et régions** en 2022 : 3,6 Md€ pour les écoles (maternelles, primaires, regroupements), 2,5 Md€ pour les collèges et 2,3 Md€ pour les lycées.

Ces montants correspondent **principalement à des constructions neuves ou des rénovations** (80% de la dépense) mais également à du matériel.

Ils se traduisent par des coûts annuels d'équipement par élève qui augmentent avec le degré d'éducation, de **646 € par écolier à 1 317€ par lycéen** en passant par **916 € par collégien**. La nature des bâtiments, leur dimension, leurs spécificités mais aussi les besoins en matériel (informatique, technique, mobilier...) expliquent le caractère structurel de ces écarts, complétés par des effets plus conjoncturels fonction des choix locaux et des cycles d'investissement.

La grande majorité (68%) des 43 996 écoles, 5 405 collèges ou 2 732 lycées a plus de 50 ans en 2023. L'enjeu pour les décideurs locaux est donc celui d'entretenir ou rénover un **patrimoine scolaire très important et souvent ancien** tout en relevant les **défis actuels, qu'ils soient climatiques, démographiques ou pédagogiques.**